FACTURE

GOUJA Mounir /ENER-GM
6683, Jean Talon Est
H1S 0A5 St-Léonard (Qc)

NEQ : 2262957311
TVQ : 1058059893
TPS : 81811540
Téléphone :(514)249-8903
Fax : (514)448-7362
Courrier électronique : energm@gmail.com

Dossier Régie : R-3724-2010-Phase 4
Demande d'approbation du renouvellement du mécanisme de Gazifère Inc., demande pour la fermeture règlementaire des livres pour la période du 1er janvier 2009 au 31 décembre 2009, demande d'approbation du plan d'approvisionnement et demande de modification des tarifs de Gazifère Inc. à compter du 1er janvier 2011.

N° de facture : (à inscrire sur le chèque) 03112010

Date de facturation : 22 novembre 2010

Client : Acef de l'Outaouais

Adresse : 109, rue Wright, Gatineau (Qué.) J8X 2G7

Date	Activités	Temps (h)
09/09/2010	Analyse de la preuve, échange avec la procureure et préparation du budget d'intervention	3
11/09/2010	Préparation de la liste des sujets à traiter en phase 4	1,5
18/09/2010	Analyse de la preuve et préparation des DDR	4,5
20/09/2010	Analyse de la preuve et préparation des DDR	2
21/09/2010	Analyse de la preuve et préparation des DDR	3
22/09/2010	Echange avec la procureure et dépôt des DDR	4
09/10/2010	Lecture et analyse des réponses aux demandes de renseignements et préparation du mémoire	4
11/10/2010	Lecture et analyse des réponses aux demandes de renseignements et préparation du mémoire	8
12/10/2010	Préparation du mémoire	7
13/10/2010	Échange avec la procureure et dépôt du mémoire	4
30/10/2010	Préparation des contre-interrogatoires et échange avec la procureure	2
31/10/2010	Préparation des contre-interrogatoires et échange avec la procureure	2,5
01/11/2010	Audience	5
02/11/2010	Audience	4
03/11/2010	contribution à la plaidoirie	2
04/11/2010	contribution à la plaidoirie	1
	Total heures effectives allouées au dossier	57,5
	Total honoraires (hors taxes et autres frais)	$8 337,50
	TPS	**$416,88**
	TVQ	**$656,58**
	Montant total de la facture incluant taxes et allocation forfaitaire	**$9 677,18**

<u>Note</u> : Montant à régler par chèque payable à l'ordre de Mounir Gouja, dans un délai de 15 jours à partir de la date d'émission de la présente facture.